

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DPE 50** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Canaux pour le renouvellement de son projet « La Résidence de l'eau ».

**M. Dan LERT, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'association Les Canaux (75019) pour son projet « La Résidence de l'eau » (n° SIMPA 188568, dossiers n° 2021\_11227 et 2021\_11471) ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association « Les Canaux », dont le siège social est situé 6 quai de la Seine 75019 Paris (n° SIMPA 188568, dossiers n° 2021\_11227 et 2021\_11471) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit sur l'exercice 2021 :

- 15.000 euros en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour la Direction de la Propreté et de l'Eau,

- 5.000 euros sur le Budget Général de fonctionnement de la Ville de Paris pour la Direction de la Voirie et des Déplacements (service des canaux) ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association « Les Canaux ».

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**